

**ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**  
**BULLETIN D'INFORMATION DE DÉCEMBRE**

Bonjour chers parents,

Voici le dernier bulletin d'information en cette année 2024. Profitez bien des vacances qui arrivent à grands pas. Amusez-vous en famille pour que joie et fous rires meublent vos journées! Divertissez-vous et savourez pleinement tout le temps qu'il vous sera possible de passer en famille. Nous serons très heureux de retrouver vos enfants en janvier 2025!

Le personnel de l'école se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année!

Bonne lecture,

L'équipe de direction

*Susan Faucher*

*Marie-Michelle Lévesque*

**DATES IMPORTANTES**

Lundi 9 décembre :	Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert.
Vendredi 20 décembre :	Fin des classes et départ une heure plus tôt soit : 13h55
<b>Du 23 décembre au 3 janvier :</b>	<b>Congé des Fêtes</b>
Lundi 6 janvier :	Journée pédagogique; le service de garde est ouvert.

**TRANSPORT SCOLAIRE DEVANCÉ – VENDREDI 20 DÉCEMBRE**

Par tradition, le CSSRS accorde un congé de Noël à tous les élèves une heure avant la fin habituelle des classes. **Le vendredi 20 décembre, l'école se terminera donc à 13h55. Le transport sera aussi devancé d'une heure.** Le service de garde assurera la relève jusqu'à 17 h 30 pour les élèves inscrits. Nous vous invitons à prévoir quelqu'un à la maison pour accueillir les enfants transportés par autobus.

**PAUSES ET JEUX À L'EXTÉRIEUR – ON PROFITE DE L'HIVER!**

Même en période hivernale, les pauses et les jeux à l'extérieur sont extrêmement bénéfiques pour la réussite éducative de votre enfant, ainsi que pour son bien-être social, physique et psychologique. Afin de déterminer si les récréations auront lieu normalement, si elles seront écourtées ou si elles se dérouleront à l'intérieur, notre équipe prend toutefois en considération plusieurs facteurs (conditions météorologiques, niveau d'intensité des activités, etc.) et s'appuie sur les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie.

Dans tous les cas, il importe que chaque enfant soit vêtu adéquatement pour aller à l'extérieur. Comme mentionné dans le code vestimentaire, **durant la période d'hiver, le port de l'habit de neige complet est obligatoire (manteau, pantalon, tuque, mitaines et bottes). N'oubliez pas de bien les identifier!**

Voici quelques autres recommandations :

- Assurez-vous que votre enfant puisse être vêtu de couches de vêtements pouvant être mis ou enlevés facilement. Par temps froid, il faut couvrir le plus de peau possible.
- Pensez à un chapeau ou une tuque qui couvre les oreilles. La plus grande partie de la chaleur corporelle est évacuée par la tête et les oreilles sont particulièrement sensibles aux engelures.
- Préférez les mitaines aux gants par temps très froid. Votre enfant pourra ainsi y replier les doigts pour les maintenir au chaud.
- Choisissez des bottes chaudes et imperméables qui laissent assez d'espace pour bouger les orteils et pour ajouter une paire de bas supplémentaire, s'il y a lieu.

Source : [https://soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/winter\\_safety](https://soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/safety-and-injury-prevention/winter_safety)

## COMITÉ ÉVA ET CONSEIL DES ÉLÈVES

### 19 décembre est LA date à retenir 😊

Le conseil des élèves suggère une journée pyjama ET/OU accessoires de Noël (passe de reine, tuque de lutin, "ugly sweaters", etc.).

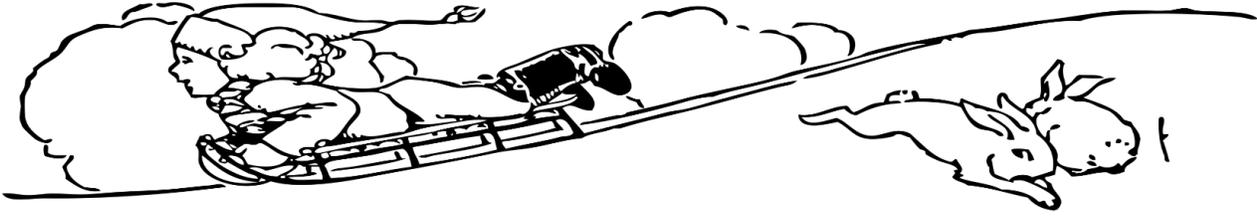
Le conseil des élèves organise présentement un Bingo qui aura lieu le 19 décembre à la grandeur de l'école.

Puisque nous aurons plusieurs gagnants, nous faisons appel à votre générosité. En fait, si vous avez des jouets en bon état (des jeux de société, des livres, des toutous, des voitures, des poupées, etc.), il nous ferait plaisir de les récupérer à l'école **entre le 2 et le 13 décembre**. Aucun jouet à caractère violent ne pourra être accepté.

Vos dons peuvent être apportés par le sac d'école de votre enfant et son enseignant les recueillera pour garnir notre boîte de surprises des gagnants du bingo.

Merci de votre collaboration!  
Toute l'équipe du conseil des élèves.





**JANVIER-FÉVRIER : BLOC PLEIN AIR**

**OBJET: COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'EXTÉRIEUR**

*« Il n'existe pas de mauvaise température, que de mauvais vêtements. » Pour apprécier les joies de l'hiver, il faut être habillé convenablement selon la température; Cagoule, bas, mitaines chaudes, etc. C'est une façon de léguer des moments précieux des plaisirs de l'hiver et où nous offrons une autre chance d'adopter un mode de vie sain et actif à notre génération future... Vous êtes des modèles pour vos enfants.*

Chers parents,

Par la présente, nous désirons vous informer que notre bloc plein air annuel se déroule du 9 JANVIER AU 20 FÉVRIER. Plusieurs cours sont prévus à l'extérieur. Nous sollicitons votre collaboration afin de rappeler à votre enfant l'importance de se vêtir **chaudemment** : tuques, paires de mitaines, CAGOULE IDÉALEMENT, foulards, pantalons de neige, bottes d'hiver, bas **CHAUDS** et UNE PAIRE DE MITAINES ET DE BAS SUPPLÉMENTAIRES. Différentes activités sont prévues selon les niveaux : ski de fond, raquette et patin. Nous tentons toujours de bonifier notre banque de patins. Il est possible de prêter des patins, mais nous n'avons pas encore toutes les grandeurs. Cependant, nous avons une bonne banque de casques avec grilles.

Nous profitons de l'occasion pour vous informer que nous acceptons les dons de patins de la grandeur 3 en plus.

Merci de votre collaboration,

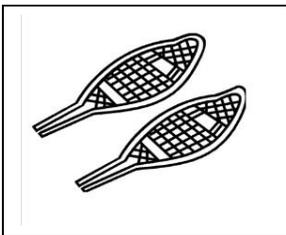
Sandra Grimard

Antoine Rémillard-Savard

Tommy Martel

Enseignants en éducation physique et à la santé

École primaire De La Croisée



**Comité des saines habitudes de vie**

Dans le cadre de la politique alimentaire du ministère, le comité des saines habitudes de vie offre des dégustations différentes lors des périodes festives afin de donner des alternatives de collations saines et nutritives. Cette année, votre enfant pourra déguster des fruits dans de l'hummus au chocolat. Une belle idée à essayer en famille après une belle sortie en plein air!

## **PARASCOLAIRE HIVER 2025**

Voici la programmation du parascolaire sportif pour la session hiver 2025.

1-2e: vendredi: karaté

1-2e: mardi: dek hockey

3e: lundi: mini-tennis

4e: mercredi: mini-basket

5-6e jeudi: mini-volley

Les inscriptions se tiendront dans la semaine du 9 décembre. Restez à l'affût! Un courriel vous sera envoyé avec le lien vous permettant de vous inscrire en ligne!

Merci à la fondation de collaborer à cette levée de fond depuis déjà 5 ans. Cette offre de service permet de faire l'achat de matériel sportif en plus de permettre à des intervenants invités en cirque, en skate, en karaté, en volley-ball et j'en passe, de partager leur passion avec tous les jeunes de l'école lors des cours d'éducation physique. Et merci à vous de supporter cette activité permettant aux jeunes de découvrir ou de pratiquer des activités sportives à même le gymnase de l'école et ce, à moindre coût, tout en soutenant cette levée de fonds.

Mme Sandra

Enseignante en éducation physique et à la santé

## **SERVICE DE GARDE**

### **PETIT RAPPEL**

- Le matin avant 7h40 les élèves ne peuvent pas être sur le terrain de l'école, s'ils ne sont pas inscrits au service de garde
- Le midi, les élèves marcheurs peuvent entrer sur la cour à partir de 12h35

### **CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION PONCTUEL**

Pour tout changement en cours de journée, nous vous demandons d'aviser le service de garde avant 10h le matin par courriel de préférence ou par message téléphonique.

### **ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS**

**Pour les élèves transportés par autobus ou par berline:** vous recevrez tout au long de l'année une facturation du service de garde. Vous pouvez faire un paiement plus élevé qui sera déduit chaque mois ou bien payer votre facture tout au long de l'année.

L'état de compte est envoyé via courriel, une fois par mois. La facturation hebdomadaire inclut tous les ajouts à la fréquentation prévue et les journées pédagogiques.

Le paiement doit se faire dans les 10 jours ouvrables.

Il est préférable de faire les paiements par virement bancaire (Desjardins, Banque de Montréal ou Banque Nationale), mais les chèques et l'argent comptant sont aussi acceptés.

Date de production des états de compte	Date limite pour faire votre paiement (10 jours)	Semaines facturées (Nombre de jours)
9 décembre	20 décembre	Du 18 novembre au 6 décembre (14 jours + 1 pédagogiques) Du 9 au 20 décembre : facturation anticipée selon la fréquentation prévue (9 jours + 1 pédagogique)
Date de production des états de compte : (À VENIR)	Date limite pour faire votre paiement (10 jours)	Semaines facturées (Nombre de jours)
20 janvier 2025	31 janvier	Du 6 au 17 janvier (9 jours + 1 pédagogique)

## AIDE-MÉMOIRE POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE

En résumé Version 19-11-2024  
**L'inscription scolaire**  
 Centre de services scolaires de la Région-de-Sherbrooke Québec

Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, de nouvelles politique et procédure d'organisation scolaire ont été adoptées afin d'améliorer les services aux élèves. Voici les principaux éléments à retenir pour l'inscription de votre enfant.

**Principaux changements**

**1 Paiements mensuels anticipés**  
 Au primaire, les paiements pour le service de garde et le service des dîneurs se feront maintenant avant de recevoir les services. Il faudra, par exemple, payer au mois d'août pour bénéficier des services du mois de septembre.

**Inscription au transport scolaire OU au service de garde**  
 L'inscription ou transport scolaire est maintenant obligatoire, si vous souhaitez et pouvez y avoir accès. De plus, vous ne pouvez pas être inscrit au transport scolaire ET au service de garde simultanément. Vous pourrez toutefois vous inscrire, par exemple, au transport scolaire le matin et au service de garde en après-midi.

**À réfléchir avant l'inscription**

- Dans le cas d'une garde partagée, déterminer l'adresse de résidence principale de l'élève. Cette adresse établira l'école fréquentée par l'enfant et le droit au transport scolaire ou non.
- Réfléchir à la pertinence d'effectuer une demande d'école - choix de parents - si il y a lieu.
- Déterminer les besoins annuels du ou des parents par rapport au transport scolaire, au service des dîneurs et au service de garde selon les plages horaires de la journée.

**AM** : transport scolaire **OU** service de garde **OU** marcheur  
**Mi** : service des dîneurs **OU** service de garde **OU** marcheur  
**RM** : transport scolaire **OU** service de garde **OU** marcheur  
 Si vous inactivez vos votre enfant à ces services, il sera considéré marcheur. (Exemple au verso)

**Du 27 janvier au 7 février 2025**  
**Inscription officielle # mosaïque**

- Inscription à l'école
- Inscription au transport scolaire
- Inscription au service de garde
- Inscription au service des dîneurs

Tout changement apporté après cette période peut entraîner un placement sur liste d'attente.

**Après l'inscription**

**Confirmation officielle**

- 1<sup>re</sup> vague : 30 juin 2025
- 2<sup>e</sup> vague : 19 août 2025
- Élèves hors CSSRS : 5<sup>e</sup> jour ouvrable avant la rentrée 2025-2026

**OU**

**Dépassement de la capacité d'accueil dans l'école**

- Possibilité de départ volontaire : droit au transport scolaire si cela permet d'éviter le transfert administratif d'un autre élève
- Possibilité de transfert administratif : droit au transport scolaire

Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, de nouvelles [politique](#) et [procédure](#) d'organisation scolaire ont été adoptées afin d'améliorer les services aux élèves.

Pour y voir plus clair, consultez le [résumé de l'inscription scolaire](#), qui présente les principaux éléments à retenir pour l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026, afin de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les principaux **changements** à l'inscription?
- À quoi faut-il réfléchir **avant** l'inscription de votre enfant?
- Que doit-il être fait **durant** la période d'inscription officielle?
- Que se passe-t-il **après** l'inscription?

Le résumé inclut également une mise en situation pour mieux comprendre les changements adoptés à l'inscription scolaire 2025-2026, ainsi que d'autres informations à retenir pour favoriser votre compréhension.

Des formations sur ce sujet seront offertes aux secrétaires de nos établissements le 9 décembre 2024. Pour toute question relative à la prochaine période d'inscription scolaire, **nous vous demandons donc de les contacter uniquement après cette date.** Merci!

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES – SESSION HIVER 2025

Les quatre écoles secondaires du CSSRS proposent aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire de commencer l'année 2025 en force grâce à des activités parascolaires captivantes!

Pour en savoir plus sur les activités de l'hiver 2025, ainsi que sur les dates limites pour l'inscription, consultez la page

<https://cssrs.gouv.qc.ca/activitesprimaire>



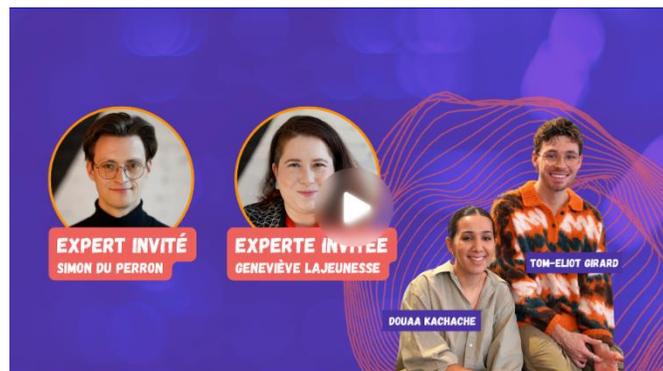
## GALA DES BRAVOS



La 24<sup>e</sup> édition du Gala des Bravos aura lieu le dimanche 2 février prochain, à 13 h 30, au centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Animé par Eric Gauthier, cet événement familial soulignera les réussites de 93 élèves du CSSRS.

Sous le thème *Carpe Diem*, le Gala des Bravos promet, une fois de plus, d'être touchant, inspirant et spectaculaire. Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets gratuitement au centre culturel, le jour de l'événement.

## CAPSULE PARENT BRANCHÉ, PRUDENT ET LÉGAL



### Balado : Si c'est gratuit, je suis le produit

Nos données, comme notre âge ou notre géolocalisation, peuvent permettre de personnaliser notre expérience en ligne, mais aussi de nous cibler pour nous faire parvenir des publicités. Simon Du Perron, avocat en cybersécurité, et Geneviève Lajeunesse de Lab2038 vous informent sur vos droits.

Pour écouter le balado de l'émission Empreinte numérique de Télé-Québec : [https://enclasse.telequebec.tv/balado/Si-](https://enclasse.telequebec.tv/balado/Si-cest-gratuit-je-suis-le-produit/22035)

[cest-gratuit-je-suis-le-produit/22035](https://enclasse.telequebec.tv/balado/Si-cest-gratuit-je-suis-le-produit/22035)

## RAPPEL : EN CAS DE TEMPÊTE – INFO-ALERTE

L'hiver est à nos portes, voici un rappel de la procédure d'Info-alerte.

**Mode veille** : Chaque jour, le CSSRS reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en mode veille la journée précédant une tempête annoncée, si nécessaire.



**Avis d'ouverture ou de suspension des cours** : Afin de permettre à la Direction générale de prendre une décision éclairée et rapide concernant la suspension des cours et du transport scolaire, le CSSRS collecte les données dès 5 h le matin, en coordination avec plusieurs intervenants. La décision tient compte autant des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied.

👉 Pour tous les détails de cette procédure : <https://bit.ly/3AsGasH>

## OBJETS PERDUS

Nous accumulons plusieurs vêtements non identifiés dans le coin des objets. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil. Les vêtements n'ayant aucun preneur d'ici le congé des Fêtes seront acheminés à un organisme dans le besoin.

## RETOUR EN JANVIER

Le service de garde sera ouvert le 6 janvier 2025 pour les élèves inscrits. Sinon, on retrouve vos enfants dès le 7 janvier 2025. Nous serons le jour 7.



*Joyeux temps des Fêtes!*